

Parc transfrontalier : mainmise de l'UE sur une partie du territoire Suisse ?



Je vous envoie cet article qui concerne un projet local suisse mais qui devrait intéresser aussi en France, les chasseurs, les agriculteurs, les éleveurs et tous ceux qui se battent contre les absurdités de l'UE sans en comprendre le fond.

Un projet de Parc National secoue le Tessin et particulièrement la région de Locarno. Les promoteurs "buonistes" n'y voient que du feu : des p'tits zoiseaux et des p'tites fleurs, c'est si joli ! Les opposants dénoncent les interdits qui vont paralyser toutes les activités.

<http://noalparco.ch/site/>

En fait, pour moi il y avait autant d'éléments en faveur que contre ce parc.

Mais, il y a une troisième voie qui, elle, est vraiment inquiétante, que je découvre au fil de mes lectures et qui concerne non seulement la Suisse mais aussi la France et

toutes les régions de l'Arc alpin.

D'abord j'ai lu l'article de George Stoffel "La question de l'adhésion à un projet de parc"

<http://noalparco.ch/site/wp-content/uploads/2017/11/La-questione-delladesione-a-un-progetto-di-parco-17-5-2017-high.pdf>

dans lequel il explique que

« Le "re-wilding" est le "ré-ensauvagement" au moyen de la réintroduction des grands prédateurs : loups, ours, etc.

La réintroduction des grands prédateurs est destinée à provoquer la faillite de l'agriculture de montagne. Cette faillite pousserait la population à quitter les vallées, ce qui transformerait le territoire en vastes zones inhabitées. Une fois reliées entre elles, ces zones inhabitées constitueraient un immense Parc naturel le long de tout l'Arc alpin sur le modèle du Yellowstone aux USA. »

Ensuite j'ai recherché le "Rewilding" et ai découvert qu'il s'agit d'un projet européen qui mijote depuis 10 ans ! et a été lancé lors de la Conférence de Prague le 28/29 mai 2009

<https://www.rewildingeurope.com/info-bank/an-agenda-for-europe-s-wild-areas-poselstvi-from-prague/>

Ce matin je lis dans le journal tessinois "Il Paese" qu'en fait ce Parc national n'est pas du tout aussi idyllique qu'on est prié de le croire... mais bel et bien une machination perverse pour ne pas dire diabolique...

Donc voici ce que révèle l'article signé Gianmario Catenazzi dans ce journal :

« Ce projet est piloté par Berne, et plus particulièrement par l'Office Fédéral de l'Environnement UFAM qui a même changé les règles afin de permettre d'inclure dans ce parc suisse du territoire italien ! Le Parc de Locarno n'est donc plus un

Parc national mais un Parc transfrontalier.

L'insistance du DFI (Département Fédérale de l'Intérieur) et de l'UFAM (Office Fédéral de l'Environnement) à faire accepter ce parc vient du fait **qu'ils ont déjà signé des accords internationaux** ! cf. la Convention des Alpes qui obligerait la Suisse à augmenter la surface de ses zones à haute protection. (...) Ces accords ont été signés sous la pression de puissantes organisations comme la International Union for Nature Conservation, le WWF et Greenpeace (créé par la Rockefeller Foundation) et soutenu par Pro Natura (...) **La convention des Alpes n'a pas été ratifiée par le Parlement fédéral** (...) tout ceci avec la **complicité des organisation européistes** (favorables à l'adhésion de la Suisse à l'UE) – Si la votation du 10 juin devait être favorable à la création de ce parc cela constituerait la mainmise de l'UE sur une partie du territoire tessinois et donc de la Suisse ”

Lisez avec attention car non seulement ce n'est pas simple mais pourrait se révéler pervers : Donc, en réalité ce projet n'est pas un parc national de la région de Locarno, mais un parc transfrontalier Suisse-Italie qui, par le fait de l'acceptation des lois européennes qui disciplinent la gestion des parcs, constitue, dans la pratique, l'abandon de la souveraineté suisse sur son territoire et la cession de cette souveraineté à l'Union européenne.

Donc, en pratique la création de ce parc constitue la cession de ce territoire suisse à l'UE.

Question : le peuple suisse est-il d'accord de céder une partie de son territoire à la souveraineté de l'UE –

Question subsidiaire : une telle décision ne doit-elle pas passer par un référendum ?

Il y a un autre problème crucial : la plupart des gens réagit émotionnellement car la protection des p'tits zoiseaux et des p'tites fleurs c'est joli, mais rares sont les personnes qui

ont vraiment lu les textes du projet et les raisons des opposants et encore moins la position officielle du département de l'environnement.

Cela signifie que ces personnes vont voter sur un projet grave sans savoir ce qu'il signifie et quelles en seront les conséquences.

Je précise : je ne suis pas spécialiste en la matière, **je ne fais que vous communiquer mon inquiétude** et invite tout le monde, y compris les protagonistes de ce projet, à examiner cette question à fond AVANT d'y dire oui et sans en avoir mesuré les conséquences.

Anne Lauwaert